CENTRE-VAL
DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2024-266

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2024

Sommaire

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /

R24-2024-11-26-00001 - ??Arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Coeur de Bourges dans le Cher (7 pages) Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher

R24-2024-11-26-00001

Arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0021 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Coeur de Bourges dans le Cher

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CHER

ARRETE
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS18-0001 du 2 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher ;

VU l'arrêté n°10-OSMS-CSU-18-0001A du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°10-OSMS-CSU-18-0001B du 28 juillet 2010 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°10-OSMS-CSU-18-0001C du 19 avril 2011 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°10-OSMS-CSU-18-0001D du 20 juillet 2011 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°10-OSMS-CSU-18-0001E du 21 décembre 2011 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2013-DT18-OSMS-CSU-0098 du 25 septembre 2013 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0013 du 5 juin 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0040 du 16 juin 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2014-DT18-OSMS-CSU-0109 du 18 septembre 2014 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0004 du 19 janvier 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0010 du 16 mars 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0023 du 7 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2015-DT18-OSMS-CSU-0031 du 30 septembre 2015 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2016-DT18-OSMS-CSU-0002 du 12 janvier 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0018 du 10 juin 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0026 du 12 juillet 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'extrait du registre des délibérations commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Bourges dans sa séance du 18 octobre 2016 portant désignation du docteur Christian HAUKE en remplacement du docteur Laurent VAZ ;

VU le courrier du centre hospitalier Jacques Cœur du 7 février 2020 portant désignation par la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechnique de monsieur Sylvain LACROIX en remplacement de madame Delphine APERT ;

VU l'arrêté n°2016-DD18-OSMS-CSU-0038 du 14 novembre 2016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2018-DD18-OSMS-CSU-0023 du 16 octobre 2018 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2019-DD18-OSMS-CSU-0002 du 20 février 2019 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2019-DD18-OSMS-CSU-0003 du 12 février 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0015 du 16 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0021 du 2 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'arrêté n°2020-DD18-OSMS-CSU-0023 du 8 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;

VU l'extrait du registre des délibérations commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Bourges dans sa séance du 14 décembre 2021 portant désignation du docteur Alexandre OLIVE-DEAM et du docteur Marie-Catherine BESSE en qualité de représentants de la Commission Médicale d'Etablissement ;

VU l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0004 du 14 mars 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges.

VU l'arrêté n°2022-DD18-OSMS-CSU-0006 du 9 mai 2022 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0004 du 7 mars 2023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-CSU-0011 du 28 juin 2023 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU l'arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0001 du 16 janvier 2024 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU l'arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0003 du 26 janvier 2024 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU l'arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0006 du 5 mars 2024 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

VU l'arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0008 du 26 mars 2024 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier jacques Cœur de Bourges dans le Cher.

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont désignés pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges

I- Membres avec voix délibérative :

En qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Yann GALUT, maire de la commune de Bourges ;
- Madame Magali BESSARD, représentante de la commune de Bourges ;
- Madame Irène FELIX et Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, représentants de l'établissement public de coopération intercommunale Bourges Plus ;
- Madame Marie-Line CIRRE, représentante du conseil départemental du Cher.

En qualité de représentants du personnel :

- Monsieur le docteur Alexandre OLIVE-DEAM et Madame le docteur Marie-Catherine BESSE représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Béatrice GIBOT (CFDT) et Madame Armelle PARIS (CGT), représentantes désignées par les organisations syndicales ;
- Madame Sandie LUCASSEAU, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques.

En qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur Raymond OURY et Monsieur le docteur Dominique ENGALENC, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Monsieur Pierre HOUCQUES (Générations Mouvement, Fédération du Cher) et Madame Dulcinia DAMAS (Association Caramel), représentants des usagers désignés par le Préfet du Cher ;
- Madame Annie MORDANT (UFC que choisir), personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Cher.

II- <u>Membres avec voix consultative</u> :

- Le vice-président du directoire du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Cher ;
- Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, député de la circonscription du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- Madame Marie-pierre RICHER, sénatrice de la circonscription du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges ;
- Monsieur Jean-Yves LAURENT, représentant des familles des personnes accueillies dans les USLD ou en EHPAD.

<u>ARTICLE 2</u> : Le mandat des intéressés prendra fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

<u>ARTICLE 3</u> : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 **:** Le directeur du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges et le directeur départemental du Cher de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département du Cher.

Fait à Bourges, le 26 novembre 2024
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Le directeur départemental du Cher,
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2024-DD18-PPSMS-CSU-0021 enregistré le 27 novembre 2024